

**Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
de Champagne-Ardenne**

**Séance du 24 février 2010
Avis n° 2010- 1**

Création de la Réserve Naturelle Régionale de l'étang de Ramerupt (10)

Vu le dossier de création de la Réserve Naturelle Régionale,
Vu les débats en séance du CSRPN le 07 octobre 2009 et la désignation du référent CSRPN le
24 février 2010,

Article 1 :

Le CSRPN émet un avis favorable au classement du site de l'étang de Ramerupt en
Réserve Naturelle Régionale.

Le représentant du CSRPN désigné pour cette réserve est Bruno FAUVEL.

Fait à Châlons-en-Champagne, le

4 JUIN 2010



Le président du CSRPN
Daniel YON